



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

Paris, le

30 OCT. 2009

Sous-direction de l'organisation du système de soins

Messieurs les Délégués généraux,

Dans le cadre des travaux menés par l'Agence Technique de l'Information Hospitalière sur l'amélioration de la classification du PMSI-SSR, la création au sein de la classification du PMSI SSR d'un groupe de morbidité dominante (GMD) « rééducation cardiaque » a été sollicitée par plusieurs fédérations représentatives d'établissements de santé.

La création de ce GMD a été actée en comité de pilotage T2A-SSR le 9 septembre 2009, malgré les réticences de la sous-direction de l'organisation du système de soins.

D'un point de vue politique, ces réserves étaient de deux ordres. La création de ce GMD recrée de fait une segmentation RRF/ soins de suite qui n'a plus d'existence réglementaire et va à l'encontre des objectifs d'organisation des soins portés par les décrets. D'autre part, ce choix d'identification d'un GMD de rééducation « toutes pathologies confondues » préjuge de l'organisation générale du modèle cible de classification, alors qu'aucune décision n'a encore été prise.

Par ailleurs, d'un point de vue technique, les résultats des tests réalisés par l'ATIH n'ont pas permis de démontrer une véritable pertinence économique de la création de ce GMD, et, compte tenu des outils de codage existants, celui-ci n'est pas discriminant sur la nature véritable de la rééducation réalisée.

Pour toutes ces raisons, il a été estimé que la création d'un GMD « rééducation cardiaque » était prématurée et que son intégration dans la fonction groupage pour 2010 devait être suspendue, dans l'attente de réflexions complémentaires sur le modèle cible de classification.

Cette décision n'impacte en rien la poursuite des travaux sur l'amélioration de la classification visant notamment à mieux identifier et décrire les prises en charge lourdes et/ ou complexes. C'est dans cette optique que les travaux déjà engagés (CdARR, ENCC...) vont se poursuivre.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service
Adjoint à la Direction de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins



Félix FAUCON

Monsieur le Délégué Général de la FHF
Monsieur le Délégué Général de la CSSR- FHP
Monsieur le Délégué Général de la FEHAP
Monsieur le Délégué Général de l'UGECAM
Monsieur le Délégué Général de l'UNIOPSS
Monsieur le Délégué Général de la Croix-Rouge